Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen
Herausgeber: Bund Schweizer Architekten
Band: 69 (1982)
Heft: 10: Kunst und Architektur

Rubrik: Lettre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lettre

Réflexion entre deux expositions:
A la recherche de l'urbanité perdue

L'exposition simultanée à Genève «Architecture suisse 1970–1980» et «Projets pour la parcelle de l'ancien Palais des Expositions» (il s'agit d'une sélection des projets primés lors du concours organisé par le Département des Travaux Publics de Genève, ainsi que ceux réalisés par les enseignants et étudiants de l'EAUG)[1], puis le débat public qui a été tenu à cette occasion sur le thème «L'architecture de la Ville» ont été des moments importants pour engager une réflexion sur l'évolution de l'architecture en Suisse, et plus particulièrement à Genève. Ces manifestations devraient pouvoir entraîner un débat plus général sur la situation de l'architecture et de la ville, afin d'affirmer les principales tendances en place aujourd'hui. Parler de l'architecture de la ville, c'est effectivement supposer que la ville a une architecture, c'est donc postuler que n'importe quelle collection d'objets bâtis ne constitue pas obligatoirement une ville ou, en d'autres termes, c'est dire que l'espace de la ville ne se construit qu'à partir de *certaines conditions,* et de ces *conditions* on n'en a pas beaucoup parlé au cours de ce débat. La transformation d'un ensemble d'espaces bâtis en ville et le *système des procédés* qui permet cette transformation sont, et seront, je pense, les thèmes majeurs auxquels sont, et seront, confrontés l'architecte et l'urbaniste d'aujourd'hui et de demain. Dans ce sens, c'est plus exactement *l'urbanité,* c'est-à-dire l'ensemble des conditions qui rendent possible la ville, que l'urbain, proprement dit, qui doit devenir l'objet principal de recherche des études urbaines qui s'attachent à résoudre ce problème.

C'est de quelques-unes de ces conditions qu'il sera question ici à partir de quelques considérations critiques générales sur ces manifestations.

1) Que trouve-t-on dans la première exposition «Architecture suisse 1970–1980»? Quelle problématique cherche à cerner cette exposition? Quelle réponse apporte-t-elle aux préoccupations actuelles de l'architecture, des crises qui la secouent et qui se reflètent dans ses institutions et dans son système d'enseignement? Quel écho donne-t-elle des contradictions qui la traversent et des débats qui l'animent? De tout cela il n'en est pratiquement pas question. On n'y trouve qu'une série d'objets bâtis, en majorité des villas (les problèmes architecturaux aujourd'hui sont-ils des problèmes de villa?), des écoles, quelques immeubles, etc. La question urbaine semble complètement absente (est-ce la faute des organisateurs, ou est-ce le reflet d'une situation réelle?). Depuis que le Mouvement Moderne au nom de l'idéologie de la modernité[2] a pris la décision de liquider la ville traditionnelle (la ville de toujours), il semble que la grande majorité des architectes contemporains, en ratifiant cet acte, se soient fort bien accommodés de cette situation et travaillent dans ce sens en continuant, chaque jour, à la liquider un peu plus. On assiste à un déplacement de leur terrain d'action: de la ville, c'est à l'ensemble du territoire, dans lequel la cité se dilue, que s'étend maintenant leur champ d'intervention.

La ville traditionnelle est en effet souvent considérée comme un système de contraintes (règlement de construction, pratiques sociales, caractéristiques culturelles...) pour l'architecte moderne[3] qui y voit un frein à sa créativité, et à son imagination, pour ne pas dire à son rôle démiurgique, c'est pourquoi il lui préfère le territoire périphérique.

La villa est donc un de ses objets de prédilection parce qu'il peut se livrer à ses petits amusements stylistiques et plastiques préférés; il en va de même pour les écoles, et les exercices typologiques auxquels elles donnent lieu, effectués en dehors de toute assiette urbaine, production de bâtiments publics émergeant de l'abstrait urbain le plus total, sorte d'école-paradis isolée dans la nature, et cela malgré les vaines tentatives d'un Botta, par exemple, qui cherche à s'accrocher visuellement à un clocher d'église, à une lointaine silhouette bâtie, à une crête ou à un bosquet d'arbres, à prendre pied sur une saillie, à tourner le dos à des constructions jugées sans valeur, etc. Cette recherche pathétique de repères et de racines pour ancrer une construction dans un lieu n'est alors, on le voit bien, qu'un palliatif qui cherche à remédier à l'absence de contexte urbain, un expédient insuffisant pour tenter de structurer un territoire désarticulé et défiguré.

Lorsque l'on trouve une inter-

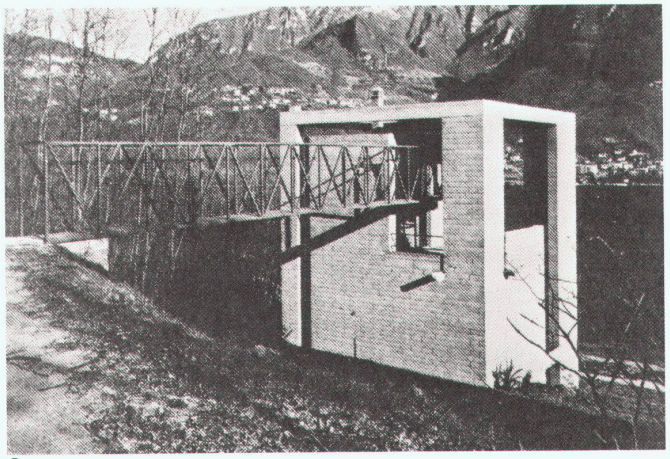

❶

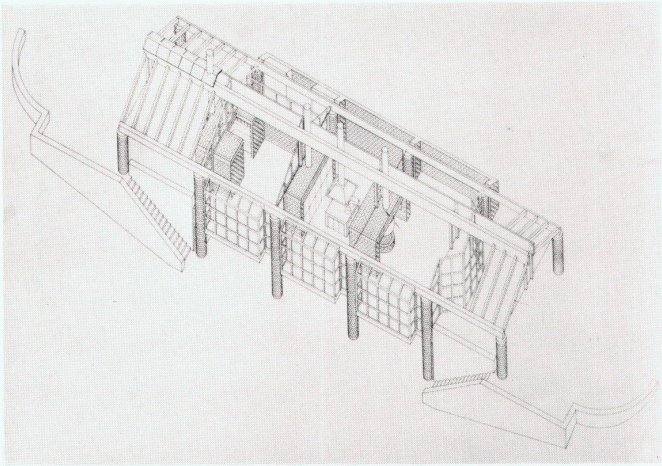

❷

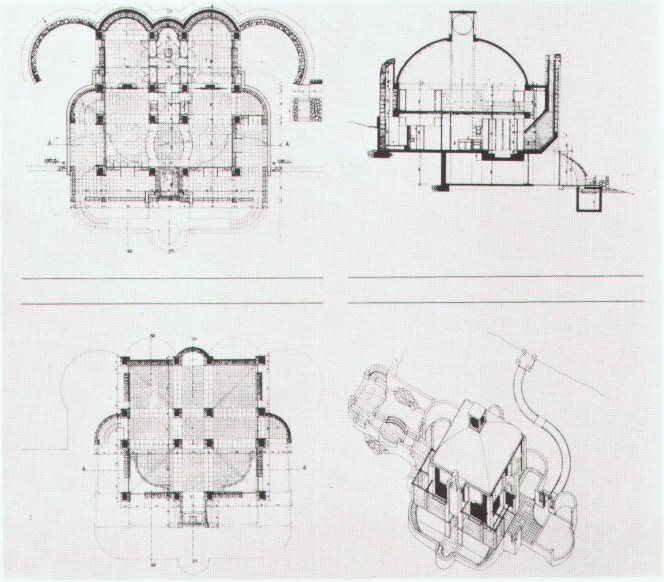

❸

❶ M. Botta: Maison à Riva San Vitale, Tessin

❷ K. et W. Steib: Maison privée à Himmelried, Soleure

❸ J. M. Lamunière: Maison à Todi, Toscane

vention en ville (Projet d'Oberson à Genève), c'est pour la nier: on se détourne de la rue à qui on offre des pignons plus ou moins aveugles pour lui substituer des passerelles métalliques. Après le couloir, la coursive, voici la passerelle, dernier avatar de la rue, version moderne de l'espace public, témoignage de sa dégradation. On ne cherche pas non plus à définir une place publique; on passe devant (ou plutôt par-dessus) la bibliothèque restaurée de Brunoni, miraculeusement rescapée dans ce tissu, avec indifférence et négligence, aucune relation n'est amorcée, aucun espace public urbain n'est visé; confirmation que la ville d'aujourd'hui n'est plus qu'une suite d'opérations ponctuelles atomisées: le type d'occupation du sol (grand ensemble) caractéristique des zones périphériques s'étend maintenant progressivement vers l'intérieur des villes en se substituant à l'ancienne morphologie urbaine et en imposant partout sa même rationalité.

2) On peut faire la même remarque pour la deuxième exposition: l'absence de prise en considération de la ville. Malgré les apparences, on ne trouve aucune préoccupation urbaine réelle dans la plupart des projets.

Je ne suis par exemple pas d'accord avec le parti du 1er prix (malgré ses qualités et sa clarté) d'enterrer les deux principaux équipements socioculturels collectifs qui fonctionnent à l'échelle urbaine (la salle de sport et la salle de spectacle), c'est, à mon avis, une position antiurbaine que de ne pas vouloir souligner la présence des équipements collectifs dans l'ordre spatial de la ville. D'autre part, le statut des espaces verts est ambigu: que ce soit l'espace de la cour de l'université, ou le grand jardin entouré d'immeubles d'habitation, tous ces espaces relèvent davantage du privé-collectif (l'espace intérieur d'un îlot par exemple) que du public-collectif, seul véritable espace constitutif de l'espace urbain, en tant qu'espace communautaire, et qui fait donc défaut, à mon sens, dans le projet primé. Il en va de même dans la position des architectes vis-à-vis de la rue qu'ils refusent d'assumer complètement et dont ils ne reprennent que le tracé directeur pour ordonner l'implantation des bâtiments.

D'une manière générale, on peut dire que la quasi-totalité des projets ont considéré ce terrain comme une seule et unique parcelle, alors qu'il s'agissait, au fait, selon moi, d'un morceau de ville. Il suffisait

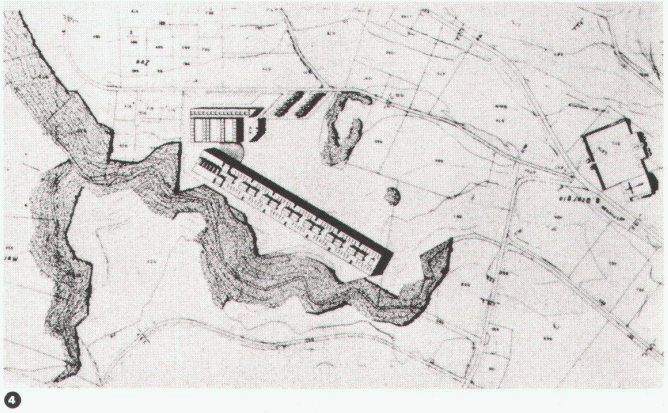

4

d'ailleurs de regarder le tissu urbain environnant pour s'en rendre compte. Il s'agissait donc pour celui qui se soucie de la ville de définir une forme urbaine en relation avec le tissu urbain environnant existant, c'est-à-dire:

a) déterminer des espaces publics collectifs (rue, place, carrefour, square, jardin, etc.) avec autant de soin et de précision que l'on prend à concevoir des bâtiments[4],

b) organiser corrélativement un parcellaire à occuper par des constructions: type de construction et type d'espace public se constituant alors en relation dialectique, déterminant ainsi une forme urbaine caractéristique et cohérente.

D'autre part, la majorité des projets (primés ou non) ont considéré le programme comme un seul tout, alors qu'il s'agissait, en fait, d'activités hétérogènes. Il n'est pas étonnant alors de voir que la conjonction des deux postulats, parcelle unique plus programme unitaire, donne comme résultat des projets hors d'échelle (barre de 350 m de long environ, le long du boulevard) ou des mégastructures disproportionnées par rapport aux dimensions du tissu urbain environnant.

Pour revenir au problème de la rue, on peut dire qu'il est symptomatique de constater que très peu de projets l'aient introduit. Comment expliquer un tel rejet? L'automobile et le bruit sans doute ... Mais un tel bannissement se justifie-t-il dans un lieu où l'on ne trouve aucun patrimoine architectural à conserver? Il semble plutôt que ce soit la rationalité du zoning (séparation des voies et des activités) qui ait été appliquée ici à l'intérieur de la ville.

En ce qui concerne le bruit, je pense qu'à partir du moment où l'université a choisi de s'implanter en ville, et non dans un campus extérieur, elle doit accepter de se confronter avec certains problèmes (pas complètement insolubles d'ailleurs).

Un autre problème est celui de la place du monument dans la ville[5]: monument et pouvoir sont, paraît-il, indissolublement liés, faire du monument c'est renforcer le pouvoir. Discours politique à la fois idéaliste et utopique: idéaliste parce qu'il s'imagine qu'en supprimant le monument il affaiblit le pouvoir, qui depuis longtemps se cache derrière la banalité des façades-rideaux[6], utopique parce que c'est précisément le propre de ce discours, de l'Utopia de Thomas More à la Ville Radieuse de Le Corbusier[7], que de vouloir effacer toute inscription spatiale du pouvoir dans la cité, alors que justement, étant la manifestation d'une vie collective, la ville doit se donner des espaces représentatifs de cette collectivité, et des institutions qui la gèrent. Ils doivent être différents, donc visibles et reconnaissables, articulant l'ensemble de l'espace urbain en bâtiments privés/publics, majeurs/mineurs.

Cette hiérarchie permettant alors sa lecture, en tant que points de repère structurant l'espace et le temps de la ville, c'est-à-dire, sa forme et son histoire[8]. L'université, en tant qu'institution publique dépositaire du savoir, donc détentrice d'un certain pouvoir, doit être montrée et traitée en tant que telle. Elle doit donc s'inscrire dans l'espace de la ville comme bâtiment public particulier, comme organisation défendant et exprimant un certain nombre de valeurs culturelles et de positions idéologiques[9].

En conclusion, on peut dire que l'absence de la ville dans les deux expositions est révélatrice d'une situation: elle montre bien aujourd'hui *l'inexistence de l'urbanisme,* en tant que théorie et pratique de l'espace urbain et de sa forme[10]. L'interprétation de la Charte d'Athènes – document révolutionnaire produit dans une situation historique particulière (1933) – et son application mécanique par les architectes et les édiles contemporains ont fini par réduire et confondre l'urbanisme avec la planification urbaine, pour ne pas dire avec l'aménagement du territoire.

En effet, à notre avis, l'instance de programmation et d'utilisation rationnelle du sol qu'est la planification urbaine, constituant, en gros,

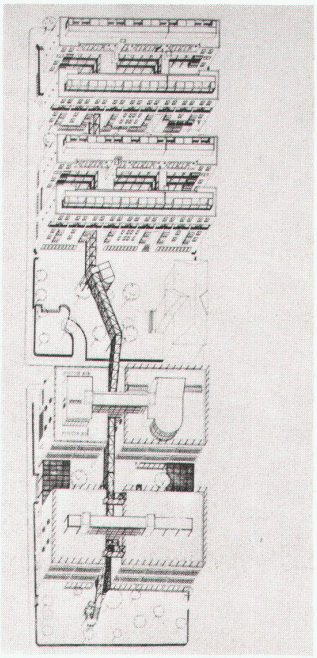

5

le plan du contenu (urbain), doit être bien distinguée de l'instance de la mise en forme et de la réalisation au sol du programme déterminé, correspondant alors au plan de l'expression urbaine, qui a été complètement négligée: aucune autonomie relative ne semble avoir été reconnue à la forme urbaine qui n'a fait l'objet d'aucune attention spécifique, traduction mécanique d'un fonctionnalisme primaire, et les espaces publics qui la constituent n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière.

Les rapports spatiaux entre bâtiments, rapports qui font l'espace physique et social de la ville, ne sont plus pensés, ne sont plus pris en considération dans le projet: l'espace public, lieu de relation et d'articulation du bâti, par définition, et constitutif de la continuité spatiale du tissu urbain, ne fait plus l'objet d'aucun traitement spécifique. L'architecture pensée comme objet autonome, comme opération ponctuelle, comme intervention en soi, et non comme partie d'une totalité structurée, reste inarticulée à un ensemble bâti quasiment amorphe. L'espace urbain, traité comme un espace résiduel, ne remplit plus alors sa fonction de relation physique et sociale: le tissu urbain dénoué se dilue dans le territoire. Disparaît donc toute référence à un «vocabulaire urbain» et à une «syntaxe urbaine», composants permanents de la forme urbaine depuis l'origine de la formation des villes, et qui qualifient sémantiquement tel ou tel type de ville dans son rapport au temps et au lieu.

4 M. Botta: Collège à Morbio, Tessin

5 J. J. Oberson: Pâquis-Centre, Genève

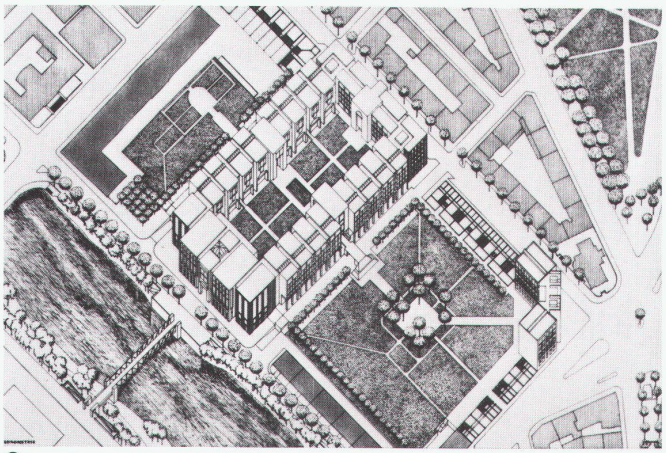

6

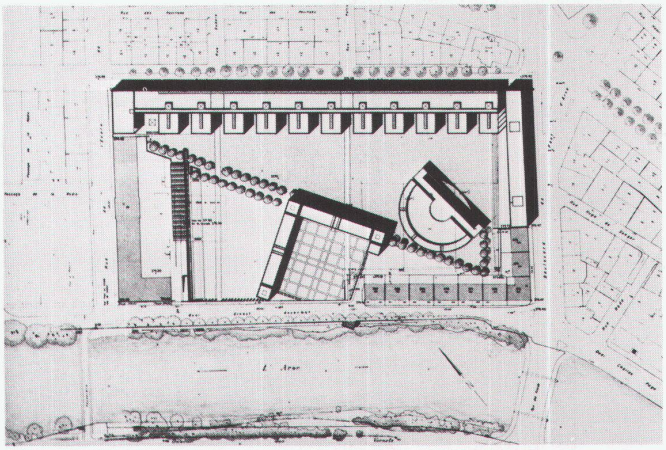

7

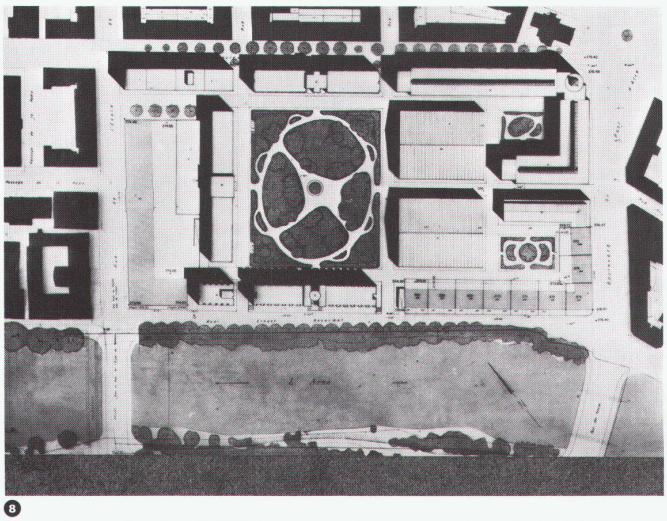

8

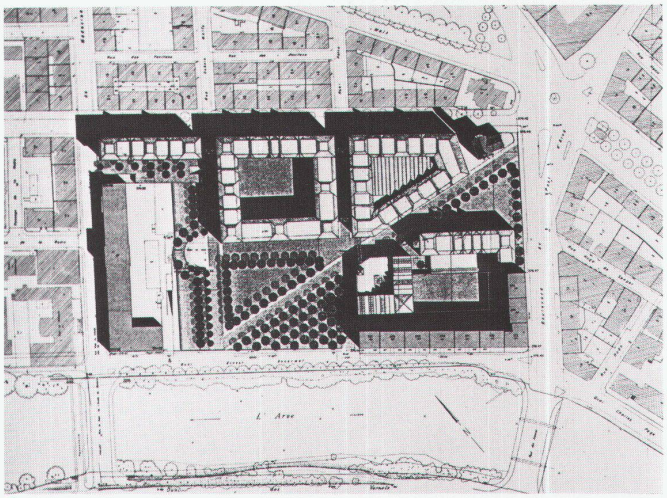

9

Le concept *d'urbanité* que nous avons introduit plus haut permet donc de distinguer ce qui est ville de ce qui ne l'est pas: «il veut désigner un ensemble de critères de qualité de l'organisation ou de la création urbaine développés en réaction contre les ravages dus aux *pratiques courantes* de l'urbanisme du mouvement moderne (massivement appliquées durant les années 50, 60 et 70) et contre les *déviations technocratiques* issues de la Charte d'Athènes (1933) ou de diverses doctrines fonctionnalistes qui privilégient les dimensions mécanicistes, quantitatives et matérialistes des villes et suscitent par divers zonages la ségrégation des hommes, la fragmentation abusive des espaces et du temps. C'est pour se démarquer de ces procédures de l'urbanisme dit moderne (qui ont engendré une véritable aliénation urbaine et suscité la perte d'identité de la cité) que l'usage nouveau du terme *urbanité* est proposé en alternative pour désigner une qualité nouvelle de l'usage et de l'aménagement des villes et de leurs potentialités architecturales et humaines»[11].

C'est sur ce concept d'urbanité qu'il faut donc aujourd'hui concentrer nos efforts et notre attention, il constitue, selon nous, une hypothèse possible de confrontation avec la crise de l'architecture et de la ville que nous traversons: le sauvetage de l'architecture passe par la sauvegarde de la ville.

Albert Lévy, Enseignant à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève

Notes:

1. Expositions dans le Hall de l'Uni II du 2 au 19 mars 1982.
2. C'est au nom de l'idéologie de la modernité qu'on nous ressasse depuis les années 20 qu'un nouveau monde est né et qu'il faut définir un nouveau cadre de vie. Cette idéologie a servi d'alibi aux attitudes extrêmes de «tabula rasa». Si l'objectif avoué est de supprimer les formes urbaines traditionnelles jugées anachroniques, en réalité, c'est la ville même comme entité sociale et physique qui est menacée.
3. Voir l'intervention dans ce sens d'un orateur-architecte, représentant la profession, au cours du débat: «Au fil des ans cette norme opératoire est devenue sclérosée . . . Cette navette comporte vingt sortes d'application des lois, des règlements de recommandations souvent contradictoires et absurdes, elle a grippé l'activité de construire . . .». (S. Vassilievitch)
4. Voir l'intervention dans ce sens d'un orateur-architecte, représentant l'EAUG, au cours du débat, avec lequel je suis d'accord: «Je me réfère à la proposition que Louis Kahn en donnait et qui parle de rue comme d'un bâtiment, rue traitée avec autant d'attention, de précision, que les autres pièces d'architecture . . .». (A. Léveillé)
5. Cette question a été abordée par un intervenant au cours du débat.
6. Voir à ce sujet les travaux de M. Foucault sur la diffusion et la dissémination du pouvoir. (Surveiller et punir, Gallimard, 1975.)
7. Voir l'étude de F. Choay dans son livre «La règle et le modèle: sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme». Seuil, Paris 1980.
8. Voir à ce sujet le livre d'Aldo Rossi «L'architecture de la Ville». Ed. l'Equerre, Paris 1981.
9. Je rejoins ici la problématique de «l'architecture parlante» durant le Siècle des Lumières, notion qui découle de l'importance prise par le caractère et l'expression à cette époque. Aldo Rossi écrit à ce sujet: «Un chercheur français écrivait récemment, à propos de la crise institutionnelle de l'université française, que rien ne lui semblait exprimer cette crise de manière plus tangible que l'absence d'un édifice qui «soit» l'université française. Le fait que Paris, berceau des grandes universités d'Europe, n'ait jamais réussi à «construire» cet édifice lui semblait le signe d'une faiblesse interne du système. «La confrontation avec ce prodigieux phénomène architectural produisit sur moi un effet de choc. Une inquiétude naquit, et un soupçon, qui devait se confirmer lorsque, par la suite, il me fut donné de visiter Coimbra, Salamanque et Göttingen, ou encore Padoue (. . .). C'est le néant architectural de l'Université française qui m'a fait comprendre son néant intellectuel et spirituel (35).»
   Aldo Rossi, «L'Architecture de la Ville», Ed. l'Equerre, Paris 1981.
10. Voir à ce sujet la position de Robert Krier dans «L'espace de la Ville», AAM Editions, Bruxelles (livre dédié à Camillo Sitté).
11. «A la recherche de l'urbanité», catalogue de la Biennale de Paris, Academy Ed. Paris 1980.

6
P. Mestelan, B. Gachet: Projet primé pour le concours d'aménagement du terrain de l'ancien Palais des Expositions, Genève

7
E. Prati, G. Agazzi, O. Archambault: Projet pour le concours d'aménagement du terrain de l'ancien Palais des Expositions, Genève

8
A. Lévy: Projet pour le concours d'aménagement du terrain de l'ancien Palais des Expositions, Genève

9
D. Rinaldi, R. Guarisco: Projet pour le concours d'aménagement du terrain de l'ancien Palais des Expositions, Genève